

gent mon opinion sur la nécessité de remanier le tarif de façon à rendre le revenu mieux proportionné aux exigences du pays, et à développer et promouvoir nos industries naturelles, au lieu de les paralyser, la principale question qu'il nous faut examiner, c'est de savoir si le tarif qui nous est soumis est de nature à satisfaire à nos besoins. Pour ma part, je crois que oui ; car l'on a fait preuve d'une grande sagesse dans l'application du principe qui a été adopté. Dans mon opinion personnelle, ce principe a peut-être été trop étendu en certains cas et trop restreint dans d'autres ; je pourrais dire aussi que peut-être son application donnera parfois lieu à des embarras et créera des circonstances difficiles ; de même que je pourrai peut-être aussi, à moins d'être convaincu par les explications du ministre des finances, quand les items seront discutés, — chercher à proposer quelques amendements ou quelques modifications ; mais somme toute, c'est une bonne mesure, et il faut reconnaître que le ministre des finances a noblement rempli les promesses qui ont été faites à la population, et qu'il a noblement réfuté, d'une manière pratique, les assertions des honorables messieurs de la gauche avant et depuis les élections.

Ces honorables messieurs semblent incapables de concevoir qu'un tarif puisse procurer assez de revenu et donner la protection, ou fournir une protection suffisante, et encore donner un revenu. Cependant voici une mesure libérale qui leur est soumise, et dont les dispositions protègent soigneusement nos industries minières, agricoles, manufacturières et maritimes.

Je pourrais mentionner plusieurs des détails qui montrent que le ministre des finances a parfaitement compris les besoins du pays, mais ils ont été si souvent discutés, que je m'abstiendrai d'en parler.

Quant aux droits sur le thé, ils sont de nature, je crois, à satisfaire l'honorable député de Norfolk-nord, d'après le principe qu'il a lui-même invoqué. En effet, s'il est vrai que les droits deviennent d'autant plus onéreux pour le consommateur que les articles qui en sont frappés passent entre les mains d'un plus grand nombre de personnes avant de lui arriver, alors le ministre des finances mérite nos remerciements pour avoir adopté

M. RICHEY.

un système qui aura pour résultat de créer un commerce direct avec les pays producteurs.

Le même principe s'applique au sucre, car afin d'aider à développer nos relations avec les Antilles, tout en donnant le revenu nécessaire, la manière dont les droits ont été imposés aura pour conséquence d'encourager l'importation de la matière première plutôt que celle de l'article manufacturé.

Quant à la houille, le ministre des finances s'attend à retirer un revenu de l'importation de cette article, en même temps qu'il favorisera le développement de nos mines, qui devront donner un rendement de trois à quatre cent mille tonnes de plus qu'aujourd'hui. Il réussira, je l'espère, mais je crois que ce but serait plus facile à atteindre si le droit était plus élevé. Je ne puis voir pourquoi l'on m'imposerait pas un droit de 75 centimes par tonne sur toute la houille étrangère importée en ce pays, quand l'on considère que c'est justement ce même droit là que les États-Unis prélèvent sur notre houille, quand le tarif impose des droits sur tous les articles dont se servent les houilleurs, et qu'il n'est pas accordé de remise de droits, comme il a été si sagement prévu à l'égard de la construction des navires et autres industries ; quand, enfin, le tarif comporte l'idée d'une réciprocité de droits.

Je me rappelle que l'honorable député de Lambton a appelé ce droit un droit extrêmement cruel, parcequ'il était imposé sur un article qui est considéré comme une des nécessités de la vie ; mais c'est une erreur de prétendre que la houille constitue une chose nécessaire à la vie. L'air, la nourriture et le combustible peuvent entrer dans cette catégorie ; il est faux, cependant, de dire qu'aucun article en particulier est d'absolue nécessité. C'est une erreur, presque une absurdité de soutenir que la houille est une des nécessités de la vie, et de traiter le thé comme s'il n'en était pas une, dans un pays couvert de forêts, où des centaines de mille, peut-être des millions de personnes n'ont jamais fait usage d'une livre de houille, tandis que pas une d'entre elles ne peut se passer de sa livre de thé, sur laquelle les honorables messieurs de la gauche ont réimposé le droit que leurs prédécesseurs avaient aboli.